

# MENTHA MAYSTRE & MORAND

AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

JACQUES MENTHA/jo  
ANCIEN BÂTONNIER

MICHEL MAYSTRE

PIERRE ANDRÉ MORAND  
LIC ES SC EC

TÉL. (022) 29 00 22  
TÉLEX 421 449 MEN  
TÉLÉGR. MENTAVOCAT

Monsieur Pierre DINICHERT  
Doyen des Juges d'Instruction  
Palais de Justice  
Place du Bourg-de-Four

1204 G E N E V E

1205 GENÈVE, le 13 avril 1983  
4, RUE DE L'ATHÉNÉE

Concerne : PP No 2018/80 - Monsieur Alain URBAN

Monsieur le Juge,

Je vous donne ci-après la liste des questions que mon client, Monsieur Georges URBAN, aimerait voir posées aux experts concernant certains points de leur rapport :

- 1) Le traitement médicamenteux utilisé semble être justifié dans le rapport d'une part par le diagnostic de "catatonie maligne" posé a posteriori et d'autre part sur la base d'exemples tirés de la littérature au sujet de l'utilisation de dosages élevés de neuroleptiques. N'est-il pas vrai que les exemples cités font état de l'usage d'un seul médicament à la fois et non d'une association de plusieurs drogues à des doses quasi-maximales ? Quel commentaire peut-on faire au sujet des dosages toxicologiques effectués lors de l'autopsie ?
- 2) L'indication à une association de plusieurs différents médicaments est justifiée entre autres par le succès d'une telle thérapeutique en 1973. Les dosages et le nombre des médicaments n'étaient-ils pas alors plus faibles ? L'état du patient à cette époque n'était-il pas comparable à celui de 1980 ?
- 3) Il existe un désaccord complet entre les conclusions du rapport d'autopsie et celles des experts quant à la cause de mort. Comment les experts peuvent-ils écarter les conclusions de l'Institut de médecine légale lorsque celui-ci rapporte le décès à une bronchopneumonie ?

./..

Je vous serais très obligé de bien vouloir transmettre ces questions au collège d'experts, en demandant à ces derniers d'y répondre de façon précise et détaillée en complément de leur rapport.

Je vous en remercie vivement d'avance et vous prie de croire, Monsieur le Juge, à mes sentiments les meilleurs.